



LYCEE DE LA PLAINE DE NEAUPHLE
Service Intendance
4 place Naguib Mahfouz
78190 TRAPPES



LA RESTAURATION SCOLAIRE *Année scolaire 2020-2021*



LE SERVICE

Le restaurant scolaire est ouvert **tous les jours de 12h00 à 12h50**.
Un repas sans viande est proposé tous les jours (poisson ou végétarien).
Les repas sont **préparés sur place** à partir de produits frais.
Les **menus** sont disponibles sur **Pronote** une semaine à l'avance.



L'INSCRIPTION

L'inscription est gérée par l'Intendance selon les **modalités de la Région Ile de France**.

Le tarif du repas est basé sur les revenus du foyer. Il faut donc apporter une **attestation CAF** ou l'avis d'imposition de vos responsables légaux (parents, tuteurs ou l'avis d'imposition personnel pour certains élèves majeurs). Attention, sans ce document le repas sera automatiquement facturé au **tarif le plus élevé**.



La somme de 15 € (en chèque ou espèces) doit être versée pour valider l'inscription ¹

LA RESERVATION

Le repas doit être **réservé à l'avance la veille** :

- Sur la **borne dans le hall**
- Sur votre **compte en ligne**
- A l'**Intendance**



Pour créer votre compte en ligne, rendez-vous sur le site internet du lycée puis cliquez sur Intendance numérique (colonne de gauche)



Si le repas n'est **pas réservé**, vous pourrez manger en **fin de service**, dans la limite de ce que la cuisine peut vous proposer.

L'ACCES AU REFECTOIRE

L'accès se fait à l'aide d'une **carte remise par l'Intendance**.

En cas de perte, la carte sera facturée 4€.

Pour pouvoir déjeuner, vous devez **créditer de l'argent** avant votre repas.

Chaque repas consommé est débité directement sur le compte.



¹ Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée

LE TARIF

Le repas est facturé entre **1,54 et 4,09 €** en fonction de votre coefficient familial.
La Région Ile de France finance la différence entre le prix payé et le coût réel du repas

	Quotient familial	Tarif
A	<183	1.54 €
B	<353	1.74 €
C	<518	1.94 €
D	<689	2.15 €
E	<874	2.35 €
F	<1078	2.56 €
G	<1333	2.76 €
H	<1689	3.07 €
I	<2388	3.58 €
J	>2388	4.09 €

L'ATTESTATION CAF

L'attestation est normalement **envoyée à tous les allocataires** CAF.
Si vous ne l'avez pas reçu, connectez-vous sur votre espace allocataire sur www.caf.fr ou rendez-vous dans votre agence CAF locale.



Si vous n'êtes pas allocataires, rendez-vous sur le site www.iledefrance.fr/equitables et renseignez vos informations personnelles dans la Calulette à QF. Des pièces complémentaires pourront vous être demandées par l'Intendance.

AIDES ET CONTACTS

En cas de difficulté financière ponctuelle, contactez l'intendance du lycée afin d'obtenir un dossier de mobilisation du fonds social lycéen ou téléchargez le formulaire en ligne dans la rubrique Intendance du site internet du lycée.

Question relative au service de **demi-pension** et aux **aides sociales** :

01 30 16 08 20 ou int.0781297l@ac-versailles.fr

Question relative à la **tarification** :

0 800 075 065² ou www.ilefrance.fr/equitables

Toutes les infos sur le site du lycée rubrique Intendance / Demi-Pension

² Service de la Région Ile de France. Appel gratuit depuis un poste fixe. Disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 de mi-mai à début juillet et de fin août à fin septembre.

Bon appétit et bonne rentrée !!



@lyceexplainedeneauphle



@LNeauphle



www.lyc-plaineneauphle-trappes.ac-versailles.fr

Service Intendance – Lycée de la Plaine de Neauphle - 2020